

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC  
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
à Lacaune

Séance du jeudi 15 avril 2021

**Nombre de membres en exercice : 39** L'an deux mille vingt-et-un et le quinze avril, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel VIDAL.

**Présents : 30**

**Votants : 37**

**Secrétaire de séance :**

**Sont présents:** Max ALLIES, Claude ANINAT, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Robert BARTHE, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Jacques CALVET, Marie CASARES, Richard COLLET, Francis CROS, Marie-Françoise CROS, Pierre ESCANDE, Jacques FABRE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Laurence VIGNAU

**Pouvoirs :** Carole ALARY par Antoine PROENCA, Alexis BENAMAR par Jérôme BOUSQUET, Isabelle CALVET par Véronique ARMENGAUD, Anne-Lise SAUTEREL par Laurence VIGNAU, Didier SENEGAS par Francis CROS, Sylvie SOLOMIAC par Christian BARDY, Christian THERON par Daniel VIDAL

**Suppléés :**

**Excusés :** Jean-Claude DURAND, Denis MAFFRE

**Absents :**

**FINANCES ET MARCHES**

**1. Vote du compte administratif 2020 du budget général**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, Robert BOUSQUET est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2020 du budget principal :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
<b>Budget Principal</b>				
Fonctionnement	2 876 756,72	1 468 847,32	857 228,44	2 265 137,84
Investissement	201 170,68	0,00	1 100 226,28	1 301 396,96
<b>TOTAL</b>	<b>3 077 927,40</b>	<b>1 468 847,32</b>	<b>1 957 454,72</b>	<b>3 566 534,80</b>

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2020 du budget général.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 35**

**Pour : 35**

**2. Vote du compte administratif 2020 du budget annexe bases de loisirs**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, Robert BOUSQUET est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2020 du budget annexe Bases de Loisirs :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
<b>Budget Bases de Loisirs</b>				
Fonctionnement	21 023,55	0,00	-56 337,17	-35 313,62
Investissement	49 177,77	0,00	58 192,46	107 370,23
<b>TOTAL</b>	<b>70 201,32</b>	<b>0,00</b>	<b>1 855,29</b>	<b>72 056,61</b>

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe bases de loisirs.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 35**

**Pour : 35**

### **3. Vote du compte administratif 2020 du budget annexe campings**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, Robert BOUSQUET est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2020 du budget annexe Campings :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
<b>Budget Camping</b>				
Fonctionnement	86 987,17	0	908,79	87 895,96
Investissement	29 777,99	0	10 294,52	40 072,51
<b>TOTAL</b>	<b>116 765,16</b>	<b>0,00</b>	<b>11 204,41</b>	<b>127 968,57</b>

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe campings.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 35**

**Pour : 35**

### **4. Vote du compte administratif 2020 du budget annexe espace des sources chaudes**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, Robert BOUSQUET est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2020 du budget annexe Espace des Sources Chaudes :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
<b>Budget Centre de Bien Etre</b>				
Fonctionnement	30 385,85	0,00	-54 552,00	-24 166,15
Investissement	293 413,23	0,00	-41 841,06	251 572,17
<b>TOTAL</b>	<b>323 799,08</b>	<b>0,00</b>	<b>-96 393,06</b>	<b>227 406,02</b>

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe Espace des Sources Chaudes.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 35**

**Pour : 35**

## **5. Vote du compte administratif 2020 du budget annexe locations**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, Robert BOUSQUET est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2020 du budget annexe locations :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
<b>Budget Locations</b>				
Fonctionnement	32 498,23	26 107,70	27 617,64	34 008,17
Investissement	57 967,30		-5 589,72	52 377,58
<b>TOTAL</b>	<b>90 465,53</b>	<b>26 107,70</b>	<b>22 027,92</b>	<b>86 385,75</b>

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe locations.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 35**

**Pour : 35**

## **6. Vote du compte administratif 2020 du budget annexe OT**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, Robert BOUSQUET est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2020 du budget annexe OT :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
<b>Budget Office de Tourisme</b>				
Fonctionnement	62 269,43	0,00	19 173,26	81 442,69
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>62 269,43</b>	<b>0,00</b>	<b>19 173,26</b>	<b>81 442,69</b>

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe OT.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 35**

**Pour : 35**

## **7. Vote du compte administratif 2020 du budget annexe SPANC**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, Robert BOUSQUET est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2020 du budget annexe SPANC :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
<b>Budget SPANC</b>				
Fonctionnement	99 300,83	0,00	-6 920,44	92 380,39
Investissement	14 355,37	0,00	-12 201,25	2 154,12
<b>TOTAL</b>	<b>113 656,20</b>	<b>0,00</b>	<b>-19 121,69</b>	<b>94 534,51</b>

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe SPANC.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 35**

**Pour : 35**

### **8. Vote du compte administratif 2020 du budget annexe ZA Bel Air**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, Robert BOUSQUET est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2020 du budget annexe ZA Bel Air :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Budget ZA Bel Air				
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe ZA Bel Air.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 35**

**Pour : 35**

### **9. Vote du compte administratif 2020 du budget annexe ZA Endolsse**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, Robert BOUSQUET est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2020 du budget annexe ZA Endolsse :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Budget ZA Merly				
Fonctionnement	100 148,54	0,00	1 804,40	105 252,94
Investissement	-54 370,30	0,00	24 317,88	-30 052,02
TOTAL	46 077,64	0,00	29 122,28	75 199,92

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe ZA Endolsse.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 35**

**Pour : 35**

### **10. Approbation du compte de gestion 2020 du budget général**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget général,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget général pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

### **11. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe bases de loisirs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe Bases de Loisirs,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe Bases de Loisirs pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

#### **12. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe campings**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe Campings,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe Campings pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

#### **13. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe espace des sources chaudes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe Espaces des Sources Chaudes,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe Espace des Sources Chaudes pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

#### **14. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe locations**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe locations,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe locations pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

#### **15. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe OT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe OT,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe OT pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

#### **16. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe SPANC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe SPANC,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe SPANC pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

#### **17. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe ZA Bel Air**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe ZA Bel Air,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe ZA Bel Air pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

#### **18. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe ZA Endolsse**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe ZA Endolsse,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe ZA Endolsse pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

#### **19. Affectation des résultats 2020 (budget général, SPANC, OT, locations, ZA Merly, ZA Bel Air, bases de loisirs, camping sources chaudes, centre de bien-être)**

Après avoir examiné les documents budgétaires conformes aux instructions M14, M4, M49,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil de Communauté,

Il est demandé au Conseil d'affecter les résultats issus des comptes administratifs 2020 comme suit :

BUDGET GENERAL	CPTÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent clôture N-1		2 265 514.67 €	1 315 715.92 €
Déficit clôture N-1			
Solde restes à réaliser			-
			476 424.54€
Part affectée à l'investissement	1068		
Report de fonctionnement	002	2 265 514.67 €	
Report d'investissement	001		1 315 715.92€

BUDGET SPANC	CPTÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent clôture N-1		92 380.39 €	2 154.12 €
Déficit clôture N-1			
Solde restes à réaliser			- 6 750 €
Part affectée à l'investissement	1068		4 595.88 €
Report de fonctionnement	002	87 784.51 €	
Report d'investissement	001		2 154.12 €

BUDGET OFFICE DE TOURISME	CPTÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent clôture N-1		81 442.69 €	
Déficit clôture N-1			
Solde restes à réaliser			
Part affectée à l'investissement	1068		0.00 €
Report de fonctionnement	002	81 442.69 €	
Report d'investissement	001		

BUDGET LOCATIONS	CPTÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent clôture N-1		34 008.17 €	52 377.58 €
Déficit clôture N-1			
Solde restes à réaliser			- 13 659.75 €
Part affectée à l'investissement	1068		0.00 €
Report de fonctionnement	002	34 008.17 €	
Report d'investissement	001		52 377.58 €

BUDGET ZA MERLY	CPTÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent clôture N-1		105 252.94 €	
Déficit clôture N-1			- 30 053.02 €
Solde restes à réaliser			
Part affectée à l'investissement	1068		30 053.02 €
Report de fonctionnement	002	75 199.92 €	
Report d'investissement	001		- 30 053.02 €

BUDGET ZA BEL AIR	CPTÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent clôture N-1			
Déficit clôture N-1			
Solde restes à réaliser			
Part affectée à l'investissement	1068		0.00 €
Report de fonctionnement	002		
Report d'investissement	001		

BUDGET BASES DE LOISIRS	CPTÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent clôture N-1			107 370.23 €
Déficit clôture N-1		- 35 313.62 €	
Solde restes à réaliser			- 50 263.11 €
Part affectée à l'investissement	1068		
Report de fonctionnement	002	- 35 313.62 €	
Report d'investissement	001		107 370.23 €

BUDGET CAMPING SOURCES CHAUDES	CPTÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent clôture N-1		87 896.96 €	40 072.61 €
Déficit clôture N-1			
Solde restes à réaliser			
Part affectée à l'investissement	1068		
Report de fonctionnement	002	87 896.96 €	
Report d'investissement	001		40 072.61 €

BUDGET CENTRE DE BIEN-ETRE	CPTÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent clôture N-1			251 572.17 €
Déficit clôture N-1		- 24 166.15 €	
Solde restes à réaliser			- 7 417.29 €
Part affectée à l'investissement	1068		
Report de fonctionnement	002	- 24 166.15 €	
Report d'investissement	001		251 572.17 €

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

## **20. Vote des taux 2021 : CFE, TFB, TFNB, TEOM**

La Communauté de Communes doit voter chaque année un taux de Contribution Foncières des Entreprises, un taux de Taxe Foncière (Bâti et Non Bâti) et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

- Contribution Foncière des Entreprises : 29,45 %
- Taxe Foncière Bâti : 2,57 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 3,61 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 12,68 %

Entendu le rapport du Président,

Il est proposé au Conseil de voter les taux tels qu'indiqués ci-dessus.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

## **21. Vote du budget général 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget général pour l'exercice 2021 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 11 950 176.09 €
- section d'investissement : 9 529 652.47 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil de Communauté d'adopter le budget général 2021.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

**22. Vote du budget annexe bases 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe bases pour l'exercice 2021 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	478 492.90 €
- section d'investissement :	262 263.11 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil d'adopter le budget annexe bases 2021.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

**23. Vote du budget annexe camping 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe camping pour l'exercice 2021 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	112 896.96 €
- section d'investissement :	138 392.57 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil d'adopter le budget annexe camping 2021.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

**24. Vote du budget annexe centre de bien-être 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe centre de bien-être pour l'exercice 2021 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	1 073 192.15 €
- section d'investissement :	540 178.17 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil d'adopter le budget annexe centre de bien-être 2021.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

**25. Vote du budget annexe locations 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe locations pour l'exercice 2021 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	217 407.74 €
- section d'investissement :	235 814.90 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil d'adopter le budget annexe locations 2021.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

#### **26. Vote du budget annexe OT 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe office de tourisme pour l'exercice 2021 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	576 350.00 €
- section d'investissement :	0.00 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil d'adopter le budget annexe office de tourisme 2021.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

#### **27. Vote du budget annexe SPANC 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe SPANC pour l'exercice 2021 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	162 380.39 €
- section d'investissement :	12 191.76 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil d'adopter le budget annexe SPANC 2021.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

#### **28. Vote du budget annexe ZA Bel Air 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe ZA Bel Air pour l'exercice 2021 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	0.00 €
- section d'investissement :	0.00 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil d'adopter le budget annexe ZA Bel Air 2021.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

#### **29. Vote du budget annexe ZA Endolsse 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe ZA Endolsse pour l'exercice 2021 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 75 199.92 €
- section d'investissement : 30 053.02 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil d'adopter le budget annexe ZA Endolsse 2021.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

## TRAVAUX

### **30. Plan de financement de réhabilitation de la piscine des Bouildoïres**

Francis CROS expose le plan de financement de la réhabilitation de la piscine des Bouldouïres :

dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Montant des travaux HT	3 500 000 €	Subvention Etat 35%	1 408 750 €
Montant Maîtrise d'oeuvre, SPS, ... Soit 15%	525 000 €	Subvention Région 35%	1 408 750 €
		Participation commune FDC 10%	402 500 €
		Autofinancement C de C 20%	805 000 €
<b>Total</b>	<b>4 025 000 €</b>		<b>4 025 000 €</b>

Il est demandé aux membres du Conseil :

- d'approuver ce projet et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financements indiqués ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Entendu le rapport de Francis CROS,

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

## MAISON DE RETRAITE/RESIDENCE SPECIALISEE ST VINCENT DE PAUL

### **31. Vote de l'errd 2020 EHPAD St Vincent de Paul et du compte de gestion 2020**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2020 de la Maison de Retraite Saint-Vincent de Paul.

A l'unanimité, Robert BOUSQUET est élu président de séance.

Conformément à l'article L1612.12 du CGCT, le Président de séance présente l'état réalisé des recettes et des dépenses 2020 du budget de la Maison de Retraite Saint-Vincent de Paul.

Il existe une identité de valeur entre le Compte de Gestion du trésorier 2020 et l'ERRD 2020 pour le budget de la Maison de Retraite Saint-Vincent de Paul.

Au 31/12/2020 :

- Le compte de résultat présente un solde excédentaire en section d'exploitation de 21 034.93 euros
- La CAF est de 67 304.64 euros

Ci-dessous la synthèse de l'ERRD

Cadre ERRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2020

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courantes	429 579,10 €	417 943,27 €	2 603 046,94 €	2 675 718,19 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 361 062,53 €	2 303 991,48 €	391 502,24 €	388 796,63 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	351 860,73 €	326 684,02 €	147 943,18 €	4 138,88 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 142 492,36 €</b>	<b>3 047 618,77 €</b>	<b>3 142 492,36 €</b>	<b>3 068 653,70 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 034,93 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT</b>	<b>3 142 492,36 €</b>	<b>3 068 653,70 €</b>	<b>3 142 492,36 €</b>	<b>3 068 653,70 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT</b>

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2020

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
<b>RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 034,93 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)</b>
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	65 787,04 €	50 019,61 €	3 800,00 €	3 750,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Report sur fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	144 143,18 €	- €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			- €	- €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>65 787,04 €</b>	<b>71 054,54 €</b>	<b>147 943,18 €</b>	<b>3 750,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&gt;0)</b>	<b>- €</b>	<b>67 304,54 €</b>	<b>82 156,14 €</b>	<b>- €</b>	<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&lt;0)</b>
<b>Taux de CAF en pourcentage des produits</b>	<b>0,00%</b>	<b>2,19%</b>	<b>2,61%</b>	<b>0,00%</b>	<b>Taux d'IAF en pourcentage des produits</b>

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2020

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>82 156,14 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>67 304,54 €</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
Remboursement des dettes financières	- €	- €	- €	- €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	45 000,00 €	41 611,86 €	- €	9 077,01 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>127 156,14 €</b>	<b>41 611,86 €</b>	<b>- €</b>	<b>76 381,55 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>34 769,69 €</b>	<b>127 156,14 €</b>	<b>- €</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>127 156,14 €</b>	<b>76 381,55 €</b>	<b>127 156,14 €</b>	<b>76 381,55 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2020 (3)

	PREVUS	REALISES	PREVUS	REALISES	
Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)		- €		- €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2020

	PREVU	REALISE
<b>FRNG au 1er janvier 2020</b>	<b>871 319,41 €</b>	<b>871 319,41 €</b>
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	- 127 156,14 €	34 769,69 €

FRNG au 31 décembre 2020	744 163,27 €	906 089,10 €
--------------------------	--------------	--------------

Cadre ERRD synthétique (suite)

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) - EXERCICE 2020

	PREVU	REALISE
BFR au 1er janvier 2020	344 220,45 €	344 220,45 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période		68 291,80 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période		204 386,57 €
BFR (ou EFE signe "x") au 31 décembre 2020	344 220,45 €	208 126,74 €

TRESORERIE - EXERCICE 2020

	PREVU	REALISE
Trésorerie au 1er janvier 2020	527 098,96 €	527 098,96 €
Variation de trésorerie de la période	127 156,14 €	170 863,40 €
Trésorerie au 31 décembre 2020	399 942,82 €	697 962,36 €

Les documents à voter dont le tableau ci-dessus est la synthèse, sont présentés en annexe et fournis avec la convocation :

- Annexe8\_r314-232casf\_errd\_complet
- ANNEXE9A-D-ACTIVITE-MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL-2020
- ANNEXE9E-G-PRESENTATION-TARIFAIRE-MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL-2020
- ANNEXE9H-J-EFFECTIF-MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL-2020
- Bilan financier\_2020\_EHPAD
- Rapport\_Activite\_2020

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'état réalisé des recettes et des dépenses 2020 du budget de la maison de retraite Saint-Vincent de Paul et le compte de gestion du trésorier tel qu'annexé à la délibération.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 35**

**Pour : 35**

**32. Vote de l'affectation des résultats 2020 de l'EHPAD St Vincent de Paul**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport du Président qui rappelle au Conseil que l'état réalisé des recettes et des dépenses 2020 de la Maison de Retraite Saint-Vincent de Paul laisse apparaître :

Résultat (excédent) de la section de fonctionnement en Hébergement	+ 791.91
Résultat (excédent) de la section de fonctionnement en dépendance et soins	+ 20 243.02

Il propose aux membres du conseil d'affecter les résultats de la façon suivante :

III - Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD				
N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2020 (incluant l'affectation des résultats 2019)	(Mouvements au titre de l'exercice 2020 (affectés en 2021))	Solde du compte au 31 décembre 2021 (incluant l'affectation des résultats 2020)

10682	Réserves affectées à l'investissement	253 991,04 €		253 991,04 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	105 423,03 €	21 034,93 €	126 457,96 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	264 709,23 €		264 709,23 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	3 059,94 €		3 059,94 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	23 777,14 €		23 777,14 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)			0,00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du budget de la Maison de Retraite St Vincent de Paul, comme proposé ci-dessus, au compte 10685 "Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie).

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

### **33. Approbation du compte de gestion 2020 du budget de la Maison de Retraite**

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme à l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) du budget de la Maison de Retraite Saint-Vincent de Paul 2020,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures de l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget de la Maison de Retraite Saint-Vincent de Paul, dont les écritures sont conformes l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2020 du budget de la Maison de Retraite Saint-Vincent de Paul.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

### **34. Vote du compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020 de la résidence spécialisée St Vincent de Paul**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, Robert BOUSQUET est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2020 du budget de la Résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul, dont les documents ont été fournis avec la convocation et présentés en annexe :

- CA-ANNEXE8-MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL-RES-2020
- CAPH-RES-2020
- Rapport\_Activite\_PHV\_2020

	Section d'investissement	Section d'exploitation	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Titre émis	7 064.52	596 902.94	603 967.46
Réduction des titres	0.00	9 877.82	9 877.82
Recettes nettes	7 064.52	587 025.12	594 089.64

<b>DEPENSES</b>	0.00	637 770.31	637 770.31
Mandats émis	0.00	1 465.95	1 465.95
Annulation de mandats	0.00	636 304.36	636 304.36
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	7 064.52		
Déficit		-49 279.24	-42 214.72

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2020 du budget de la résidence spécialisée Saint-Vincent de Paul.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 35**

**Pour : 35**

### 35. Vote de l'affectation du résultat 2020 de la résidence spécialisée St Vincent de Paul

Le Conseil de Communauté,

Le Président propose aux membres du conseil d'affecter les résultats de la façon suivante :

6.1 Détermination et affectation du résultat			
	N° de compte	Compte	Proposé
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	120 ou 129 <sup>(1)</sup> ou 12 <sup>(2)</sup>	Excédent	0,00
		Déficit	-49 279,24
Reprise des résultats des exercices antérieurs	11510 <sup>(3)</sup> ou 110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	0,00
	11511 <sup>(3)</sup> ou 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	0,00
	11519 <sup>(3)</sup> ou 119	Report à nouveau déficitaire	
Reprise sur la réserve de compensation des déficits	10686 <sup>(4)</sup>	Compensation des déficits d'exploitation	0,00
Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	10687	Compensation des charges d'amortissement	0,00
Mouvements débiteurs ou créditeurs (- ou +) de l'exercice compte 116 : dépenses non opposables aux tiers financiers	1161	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00
	1162 <sup>(5)</sup>	Dépenses pour congés payés	0,00
	1163 <sup>(5)</sup>	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R.314-45	0,00
	1168 <sup>(1)</sup>	Autres dépenses non opposables aux tiers financiers	0,00
<b>RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)</b>		<b>Résultat administratif ou corrigé</b>	<b>-49 279,24</b>

Affectation du résultat administratif			
Réserves	1064 <sup>(6)</sup>	Réserves des plus-values nettes	
	10682	Excédents affectés à l'investissement	0,00
	10693 <sup>(1)</sup>	Excédents affectés à l'investissement d'un CPCM	
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	0,00
	10686	Compensation des déficits d'exploitation	0,00
Report à nouveau	10687	Compensation des charges d'amortissement	0,00
	11510 <sup>(3)</sup> ou 110	Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation	0,00
	11511 <sup>(3)</sup> ou 111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation	0,00
	11519 <sup>(3)</sup> ou 119	Report à nouveau déficitaire	49 279,24
Dépenses refusées en application de l'article R. 314-52 du CASF	114 ou 119 <sup>(8)</sup>	Report à nouveau déficitaire	0,00

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du budget de la Résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

### 36. Approbation du compte de gestion 2020 du budget de la résidence spécialisée St Vincent de Paul

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget de la Résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul 2020,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de la Résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte de gestion du budget de la Résidence Spécialisée St Vincent de Paul pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

### **37. Institution de la prime "Grand âge" pour les agents de la Maison de Retraite**

Conformément au décret n° 2020-1189 du 29 septembre 2020 portant création d'une prime "Grand-Âge" pour certains personnels de la fonction publique territoriale :

- Article 1<sup>er</sup> : "l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public, peut instituer une prime "Grand-Âge" qui reconnaît l'engagement des agents territoriaux exerçant auprès des personnes âgées et les compétences particulières nécessaires à leur prise en charge".
- Article 2 : "Peuvent bénéficier de cette prime les fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des auxiliaires de soins territoriaux exerçant des fonctions d'aide-soignant ou d'aide-médico-psychologique régis par le décret du 28 août 1992 susvisé et les agents contractuels exerçant des fonctions similaires dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou tout autre service et structure spécialisés dans la prise en charge des personnes âgées"

Entendu le rapport du Président,

Il est proposé au Conseil :

- d'instituer la prime « Grand Age » pour certains agents de la maison de retraite, conformément à l'article n°2 du décret n° 2020-1189 du 29 septembre 2020
- de prendre un arrêté augmentant l'IFSE du montant de la prime grand-âge, à savoir 118 euros bruts par mois, pour les adjoints techniques statutaires (stagiaires et titulaires) occupant des poste de faisant fonction auxiliaire de soins, afin de ne pas créer d'iniquité
- de verser cette prime grand-âge avec effet rétroactif au 1er mai 2020, comme prévu dans l'article n°5 du décret n° 2020-1189 du 29 septembre 2020
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette prime

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

### **38. Questions diverses**

**Le Président**  
**Daniel VIDAL**



Monts de Lacaune Montagne  
du Haut Languedoc